

Le Conseil municipal s'est réuni à 20h30 sous la présidence de Madame TROQUET, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Date de la convocation : 23 août 2016

Présents : Mmes TROQUET, ROUX, BONHOMME, BALLESTER, MOMPLOT, VARACHE, Mrs GARY, CAILLEY, CHAMPION, FOURNIER, GAUDET, ROURE, SENEZE, VICTORI

Après lecture et approbation du dernier compte rendu de séance, le Conseil a désigné Madame ROUX, secrétaire de séance.

I) AIRE DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE (AVAP)

Considérant la délibération n°50/15 du 1er décembre 2015 prescrivant la mise à l'étude de la création d'une « Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP),

Considérant le code des marchés publics qui fixe désormais à 25 000 euros HT le seuil de dispense de procédure pour l'ensemble des pouvoirs adjudicateurs soumis au code des marchés publics (décret n° 2015-1163 du 20 septembre 2015),

Après analyse des offres, la Commission d'appel d'offres réunie le 5 septembre 2016 propose de retenir la moins disante, celle pour un montant de 24 750 € HT soit 29 700 € TTC.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de retenir l'offre de Madame CHARBONNEL Christine, d'un montant de 24 750 € HT, relative aux études de création de l'Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (A.V.A.P.),

- de demander une subvention à la Direction Régionale des Affaires Culturelles Auvergne Rhône-Alpes à hauteur de 50 % du montant HT de l'étude, soit pour un montant de 12 375 €.

II) AMENAGEMENT DE LA RUE DE PEDAT

1) Travaux d'assainissement programme 2017 rue de Pedat

Madame le Maire présente le projet de mise en séparatif rue de Pedat établi par le bureau GEOVAL. Les travaux projetés par la Commune comprennent la construction d'un réseau d'eaux usées pour mettre en séparatif cette rue, conformément au schéma directeur. Le montant des travaux s'élève à 59 000 € HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Madame le Maire à autoriser le SIVOM de la Région d'Issoire à transmettre les dossiers au Conseil départemental et à l'Agence de l'Eau afin de demander les subventions afférentes.

2) Choix du maître d'œuvre pour l'aménagement de surface

Suite aux travaux d'assainissement, il convient de réaliser l'aménagement de surface de la rue de Pedat.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de choisir comme maître d'œuvre, le groupement GEOVAL-DESCOEUR, pour un montant total de 15 500 € HT.

3) Demande de subvention à la Région

Le Maire rappelle la délibération n°36/15 décidant de mettre en œuvre le programme pluriannuel d'actions d'aménagement et de mise en valeur touristique 2014/2020, « Soutien aux opérations d'aménagement et de mise en valeur dans une démarche d'excellence patrimoniale et touristique ». La 1ère tranche de ce programme d'actions 2016 - signalétique touristique, aménagement de la rue de la Garenne et de la rue des Ecoles - est en cours de réalisation.

La Commune de LA SAUVETAT, en vue de l'obtention du label « Plus Beaux Villages de France » souhaite poursuivre l'aménagement et l'embellissement du village dans le même esprit, dans le cadre de ce programme pluriannuel d'actions. Elle souhaite mettre en œuvre le programme d'actions 2017 « Aménagement de la rue de Pedat » pour un montant estimé à 151 545 € HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de mettre en œuvre le programme d'actions 2017 « Aménagement de la rue de Pedat » pour un montant estimé à 151 545 € HT,
- de solliciter la Région pour un financement à hauteur de 25% du montant HT des travaux, soit pour un montant de 37 886.25 €.

III) DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption lors des ventes des parcelles cadastrées suivantes :

- section C n°837, n°1581, n°644, n°1506 et n°1507,
- section X n°277 et n°300.

IV) PROJET DE CONSTRUCTION DE LOGEMENTS PAR L'OPHIS

Considérant que L'EPF Smaf a fait l'acquisition pour le compte de Gergovie Val d'Allier Communauté de parcelles rue du Crouzadoux et rue de Pedat afin de mener un projet de création de logements sociaux, compétence de la Communauté de Communes,

Considérant la délibération n° 29/16 du 5 juillet 2016, déclassant du domaine public des portions de voies (futures parcelles cadastrées section C n° 1746, 1747 et 1748),

Considérant le projet de construction de quatre logements sociaux proposé par l'OPHIS du Puy-de-Dôme,

Madame le Maire propose d'accepter de vendre à l'EPF Smaf pour le compte de Gergovie Val d'Allier Communauté, pour l'euro symbolique, les parcelles cadastrées suivantes :

- section C n° 1746 d'une contenance de 11 m²,
- section C n° 1747 d'une contenance de 1 m²,
- section C n° 1748 d'une contenance de 11 m².

Madame le Maire propose également de racheter à l'EPF Smaf, pour un montant estimé à 100 €, les parcelles qui ne serviront pas au projet de construction de logements par l'OPHIS, mais qui serviront à des aménagements communaux (voirie, parking), soit les parcelles cadastrées suivantes :

- section C n° 789 d'une contenance de 95 m²,
- section C n° 1749 d'une contenance de 11 m²,
- section C n° 1751 d'une contenance de 2 m²,
- section C n° 1752 d'une contenance de 1 m²,
- section C n°1754 d'une contenance de 79 m².

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'accepter les deux propositions précitées.

V) EPF SMAF : NOUVELLES ADHESIONS

Madame le Maire expose : Les Communes de SAINT ELOY LES MINES (63), MADRIAT (63), REUGNY (03), MALREVERS (43), BOISSET (15), et la Communauté de Communes de SUMENE-ARTENSE (15), ont demandé leur adhésion à l'EPF-Smaf Auvergne.

L'Assemblée générale de l'EPF réunie le 20 juin 2016 a donné un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord aux adhésions précitées.

VI) ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES GERGOVIE VAL D'ALLIER COMMUNAUTE AU SYNDICAT MIXTE CLERMONT VICHY AUVERGNE

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'adhésion de Gergovie Val d'Allier au syndicat mixte Métropole Clermont Vichy Auvergne (MCVA).

Ce Syndicat est une structure d'animation, de structuration et de coordination de l'action des territoires dans les domaines de la mobilité durable, de l'innovation et de la connaissance, du déploiement d'une offre culturelle, sportive et touristique d'excellence, de l'aménagement des territoires d'enjeux métropolitains.

VII) QUESTIONS DIVERSES

Rentrée scolaire

Au jour de la rentrée, 51 élèves sont inscrits en maternelle à Authezat et 76 à l'école élémentaire de La Sauvetat, soit 127 élèves pour le Regroupement Pédagogique Intercommunal.

100 élèves sont inscrits au restaurant scolaire, mais la fréquentation n'est pas régulière.

Les Temps d'Activités Périscolaires, animés par le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Clermont Dômes, ont repris sur le même planning que l'an passé. Le CPIE interviendra également à l'école d'Authezat.

Journées du Patrimoine

Dimanche 18 septembre 2016 de 14h à 18h, les conseillers accueilleront les visiteurs dans le quartier des forts pour une visite libre du Donjon, de l'Eglise et d'une cave. Ils proposeront également à la visite le circuit libre des fontaines et des croix délimitant le village.

Brocante

Elle aura lieu dimanche 25 septembre 2016 dans les rues du bourg et sera animée par « Le Réveil Sauvetatois » et « la Band'Ana 63 ». Visiteurs et exposants trouveront buvette et restauration rapide devant l'Espace Culturel.

Fleurissement

La Commune, étant inscrite au concours départemental du fleurissement et du cadre de vie, a reçu la visite du jury de territoire au mois de juillet. Suite à son rapport favorable, le jury départemental est venu à son tour au mois d'août constater les efforts de la Commune pour l'amélioration du cadre de vie, la valorisation du patrimoine, l'entretien et le fleurissement des espaces publics.

Secteur Animation Jeunes

A compter du 21 septembre 2016, le rendez-vous des jeunes sera le mercredi de 14h à 17h30 à la petite salle de l'Espace Culturel. Jérémie sera le nouveau référent pour la Commune de La Sauvetat.

SIVOM de la Région d'Issoire :

Le rapport sur le prix et la qualité de l'eau et de l'assainissement non collectif est disponible et consultable en mairie.

La séance est levée à 23h.